

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) un avis public est donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue virtuellement et en direct par webdiffusion **le lundi 22 novembre 2021 à 19 h**, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le règlement 2269 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)*.

Montréal, le 12 novembre 2021.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate